



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée Boisjoly Pottier



## REINSCRIPTION 2025-2026

### Elève de 2<sup>nd</sup> GT / pro vers 1<sup>er</sup> générale / technologique / professionnelle

### Elève de 1<sup>er</sup> année de CAP vers 2<sup>ème</sup> année de CAP

A l'attention des responsables légaux,

A la suite de la notification d'affectation post 2<sup>nd</sup>, les réinscriptions au lycée pour la rentrée 2025 se dérouleront du **samedi 28 juin au vendredi 4 juillet 2025 inclus** de manière entièrement **dématérialisée** sur votre espace parent « Educonnect ».

Une procédure détaillée est mise à votre disposition afin de vous guider pas à pas dans la connexion et la réalisation de la réinscription. Vous devrez notamment :

- Vérifier et valider la fiche de renseignement de votre enfant
- Procéder à l'inscription en cliquant sur l'onglet « inscription 2025-2026 »
- Télécharger et téléverser les documents nécessaires.

Si vous avez un changement de situation familiale (changement d'adresse etc), nous vous prions de bien vouloir fournir les justificatifs correspondants.

**Aucune photocopie ne pourra être réalisée sur place. Merci de vous organiser en conséquence.**

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer l'inscription en ligne par « Educonnect », nous vous invitons à vous rapprocher de l'AED TICE, M.Lauret au 0262 57 90 27 pour vous accompagner dans cette démarche.

Toutefois, si vous ne disposez d'aucun moyen informatique (ordinateur, tablette, téléphone portable), un accueil en présentiel sera organisé au lycée du **1 au 4 Juillet 2025** sur rendez-vous avec M.Lauret 0262 57 90 87 afin de vous permettre de finaliser la réinscription de votre enfant.

### A RAPPORTER LE JOUR DE LA RENTREE

- 2 Photos d'identité
- Les chartes du carnet de liaison

**Attention : RIB à déposer au bureau des bourses uniquement en cas de changement**

*Les informations relatives aux transports scolaires, tarifs de la demi-pension, internat, bourse, liste des fournitures et effets scolaires seront disponibles sur le site internet du lycée, rubrique « inscription »*

*Toutes les données personnelles collectées seront stockées et utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).*

## EVACUATION CYCLONIQUE 2025 / 2026

En cas de déclenchement de l'alerte orange, en cours de journée, mon enfant

Nom.....Prénom.....classe.....

Adresse.....  
.....

Transport scolaire :  oui       non      si oui lequel.....

a-Elève externe et demi-pensionnaire :

- Rentrera à son domicile par ses propres moyens.
- Restera au lycée où il sera pris en charge par la famille.
- Rentrera à son domicile par les transports scolaires.

b-Elève interne

- Se rendra chez son correspondant par ses propres moyens.
- Restera au lycée, où son correspondant ou responsable le prendra en charge, avant 17 heures.
- Rentrera à son domicile par les transports scolaires (en cas de ramassage spécialement mis en place)

*Signature correspondant*

*Je certifie exacts les renseignements ci-dessus, et m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur de l'établissement, et à le respecter.*

Date.....

Signature élève

*Signature responsable.*



## RESTAURATION SCOLAIRE

### Fiche d'inscription 2025/2026

#### Régime de demi-pension au forfait

*Si vous avez inscrit votre enfant en ligne vous avez donné votre accord à la demi-pension ou à l'externat.*

La souscription au forfait est un **engagement annuel** de la famille. Toute période commencée sera donc à régler en totalité.

Toutefois, à la fin de chaque période, le changement de régime est possible sur demande écrite d'un responsable légal adressé au Chef d'établissement pour une mise en œuvre le 1<sup>er</sup> jour de la période suivante soit:

- avant le 01/12/25 pour un changement pour la 2<sup>ème</sup> période (du 01/01/26 au 31/03/26)
- avant le 01/03/26 pour un changement pour la 3<sup>ème</sup> période (du 01/04/26 au 08/07/26)

A titre indicatif, les tarifs appliqués en 2025/2026 sont (sous réserve de la reconduction du dispositif de la REGION du repas à 1€) :

TARIFFS 2025/2026	PÉRIODES		
	Août à décembre 2025	Janvier à mars 2026	Avril à juillet 2026
Demi-pension 4 jours	58	32	43
Internat	436.80	225.60	326.40

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par la Région à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Afin d'éviter aux familles des élèves boursiers de faire l'avance des frais de demi-pension, son coût sera déduit du montant de la bourse.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler les frais de cantine, vous pourrez faire appel au fonds social moyennant des conditions de ressources ; en prenant contact avec l'assistante sociale du lycée.

Des remises d'ordre peuvent être accordées dans les cas suivants :

- Raison de santé sur justificatif médical remis au service de gestion à partir de 2 semaines consécutives d'absence (hors période de vacances).
- Stages, à condition que le repas ne soit pas pris dans l'établissement
- Fermeture exceptionnelle si le repas n'est pas fourni par l'établissement

La carte de restauration est obligatoire. Elle est remise gratuitement à la rentrée scolaire. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 8€ (tarifs 2025)

.....

#### **A REMPLIR et TELEVERSER SI VOUS AVEZ INSCRIT VOTRE ENFANT EN LIGNE (ou à apporter au service de demi-pension si inscription en présentiel)**

NOM et prénom de l'élève : ..... en classe de .....

NOM et prénom du responsable légal : .....

- Je souhaite que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année scolaire 2025-2026  
 Ne souhaite pas que mon enfant soit demi-pensionnaire au forfait pour l'année scolaire 2025-2026

*Toutes les données personnelles collectées seront stockées et utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).*



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée Boisjoly Pâtier



2025-2026

## INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

- **Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant en ligne** : Donner l'accord à la demi-pension vaut engagement annuel de la famille. Toute période commencée sera donc à régler en totalité.

*Téléchargez la fiche d'inscription à la demi-pension, la remplir et la téléverser en format pdf.*

- **Vous inscrivez votre enfant en présentiel** : Télécharger la fiche d'inscription à la restauration scolaire, la compléter et la déposer au service des bourses et de demi-pension

# BOURSE

RENTREE 2025

## Automatisation de l'étude du droit à bourses

**TOUTES LES FAMILLES QUI ONT CONSENTE EN 2024 A L'EXAMEN AUTOMATIQUE DE LEUR DROIT A BOURSES BENEFICIERONT DU REEXAMEN AUTOMATIQUE DE CE DROIT A LA RENTREE 2025.**

### *nouveauté*

**Les consentements recueillis dès l'entrée en sixième sont conservés jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève dans le second degré (de la sixième à la terminale)**

**Entre juin et juillet 2025 (voir calendrier des inscriptions)**

**1-Vous inscrivez ou réinscrivez votre enfant en ligne :** Si vous n'avez pas encore donné votre consentement, vous pouvez consentir à l'étude automatique du droit à bourse et vous complétez les renseignements demandés. *C'est tout ! Vous n'aurez plus à transmettre d'avis d'imposition puisque ces informations seront directement collectées.*

**Les nouveaux élèves** dans l'établissement televerser le RIB en format pdf en ligne .

Les élèves boursiers qui se réinscrivent : Le RIB de l'année dernière est conservé. Si le responsable légal a changé de compte bancaire, ou si vous vous demandez pour la 1ere fois l'automatisation vous ramenez le RIB au service des bourses à la rentrée

**2-Vous inscrivez votre enfant en présentiel :**

Pour les nouveaux entrants :

Veuillez-vous présenter **au service des bourses** et de demi-pension avec un RIB au nom de la personne qui fait la demande de bourse (le responsable légal financier)

Pour les réinscriptions :

Les élèves boursiers lycéens en 2024-2025, le RIB de l'année dernière est conservé. Ceux qui ont changé de compte bancaire, veuillez déposer le nouveau RIB au service des bourses et de demi-pension

### **Attention -**

-Tous les **parents** doivent avoir une adresse mail

- Les élèves lycéens et boursiers déjà dans l'établissement en 2024-2025 :

**RIB** à remettre uniquement si vous avez changé de compte bancaire

-Les nouveaux élèves entrant dans l'établissement :

Si vous inscrivez votre enfant en ligne, vous téléchargez votre RIB en format pdf et vous le televersez en ligne.Le RIB doit être au nom de la personne qui fait la demande de bourse (le responsable légal financier)

Si vous inscrivez votre enfant en présentiel, déposer un **RIB au service des bourses** et de demi-pension. Il doit obligatoirement être celui de la personne qui a fait la demande de bourse

*Toutes les données personnelles collectées seront stockées et utilisées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).*